



EMS du JURA - Ballaigues

Accueil général

1 - MISSION

1 - MISSION

Notre établissement est situé à Ballaigues, village du Nord vaudois, à une altitude de 850 m et à 6 km de Vallorbe.

Le Bâtiment, construit dans les années 1890, était l'Hôtel de L'Aurore. Il a servi de résidence à une clientèle anglaise, française et russe qui venait respirer l'air pur du balcon du Jura vaudois.

Depuis 1919, il est consacré à l'hébergement des personnes âgées. D'abord sous le nom de société de l'Asile du Jura fondée par le IV^{me} arrondissement de l'Eglise Nationale Vaudoise en faveur de la Vieillesse et de l'invalidité abandonnées ou isolées, il deviendra Maison de retraite en 1961 et EMS du JURA en 1991.

Descriptif :

L'EMS du JURA est une association reconnue d'intérêt public, membre de l'AVDEMS. L'établissement compte 42 lits de type "C".

Nous offrons 27 chambres de 1 ou 2 lits, un salon par étage et une cafétéria. Nous avons 3 unités de 14 lits ce qui engendre une ambiance assez familiale. Un grand parc où deux ânes se promènent. Pendant les beaux jours les résidents peuvent flâner autour du bâtiment ou rester sur la terrasse à regarder la campagne alentour. Le résident est accepté avec son animal de compagnie.

Mission :

La mission de l'EMS du JURA est :

- d'assurer un hébergement de qualité aux aînés de la région.
- d'offrir un **lieu de vie** à ces personnes fortement dépendantes qui ne peuvent plus vivre à domicile ou dans des structures intermédiaires
- d'accompagner ces personnes, avec leur famille, dans le respect de leur choix de vie.

1-1 Long séjour

Nous accueillons des personnes âgées dépendantes, nécessitant des soins et dont le retour à domicile n'est pas ou plus possible et sommes également psycho-gériatrie compatible.



EMS du JURA - Ballaigues

INSTRUCTION

Accueil général

1-2 Court séjour

Pour les personnes dépendantes dont l'état de santé est stable mais qui ne peuvent temporairement rester chez elles, un accueil de durée limitée (maximum 30 jours par an), est accepté en court séjour.

1-3 Unité d'accueil temporaire

Afin de permettre le maintien à domicile, et pour des personnes ne pouvant rester seule la journée ou pour soulager les familles, nous accueillons les aînés nécessitant un encadrement (soins, animation, repas) de 8h30 à 17h.

2 - PHILOSOPHIE D'ACCOMPAGNEMENT

2 - PHILOSOPHIE D'ACCOMPAGNEMENT

L'EMS du JURA se veut d'être avant tout un **lieu de vie**, le plus proche possible du « chez soi », tout en étant conscient des contraintes de la vie en groupe, notre rôle à tous, collaborateurs de cet établissement, est d'accompagner l'aîné tout au long des jours.

Etablissement médicalisé, nous assurons des soins de qualité dans le respect du résident, par notre écoute, notre soutien nous allons non pas ajouter des années à la vie mais bien de la vie aux années. Nous aussi saurons apprécier leur réflexions dans notre recherche du sens de la vie.

L'accompagnant soignant ne doit pas être adapté à la maladie mais à la personne qui vit des expériences de santé. Nous devons être liés au temps, à l'environnement, au vécu et à l'histoire de la personne afin de pouvoir répondre au mieux et vivre de bons moments.

Nous travaillons en collaboration et pluridisciplinarité et chacun des intervenants (soins, animation, hôtelier, cuisine et administration) est convié deux fois par mois à une rencontre avec un des médecins de la maison afin de mettre en place des moyens et objectifs mieux adaptés pour l'accompagnement de l'aîné. Chacun de ces services sont à disposition du résident et de ses proches pour une aide, un conseil, une écoute.

Une attention particulière sera réservée à l'accueil du nouveau résident ou d'un nouveau collègue.



EMS du JURA - Ballaigues

Accueil général

Nous intégrons et faisons participer les familles dans un rôle de partenariat pour l'accompagnement de leur parent.

MOYENS

- maintenir un cadre de vie basé sur la relation avec autrui,
- offrir une bonne qualité de soins,
- respecter les convictions et croyances,
- faciliter l'intégration des familles et amis,
- permettre l'affirmation de la personnalité en tenant compte des réalités de la vie communautaire et des possibilités du personnel,
- laisser à chaque résident, quand cela est possible, la liberté de décider et de choisir,
- ouvrir l'établissement vers l'extérieur,
- faciliter la continuité et la participation de l'aîné dans des groupes du village,
- assurer un accompagnement de fin de vie digne, en respectant l'éthique professionnelle et la participation des familles.

3 - RESSOURCES A DISPOSITION

3 - RESSOURCES A DISPOSITION

3.1. Généralités :

- Afin de mener à bien notre rôle nous avons à disposition :
 - la charte éthique et statuts de l'AVDEMS,
 - la mission de l'établissement,
 - les données de la convention vaudoise d'hébergement,
 - un conseil d'éthique (AVDEMS)
 - Résid'EMS à Lausanne pour des problèmes de résident.

Ces documents sont à disposition dans le classeur d'organisation de chacun des services ou au bureau de la direction.

- En outre, l'établissement a une responsabilité civile (RC) et incendie (ECA) pour les dégâts :
 - Causé par un membre du personnel, pendant ses heures de travail, entraînant des dommages corporels ou matériels, sur un résident ou ses effets et biens,
 - Dus à l'incendie sur les effets personnels et biens du résident.

Nous conseillons aux pensionnaires de conserver leur RC privée.



EMS du JURA - Ballaigues

Accueil général

3.2. Qualité :

Nous sommes dans un processus de démarche qualité dont le « référentiel SPEQ EMS » sera le modèle et devrions être certifié en juin 2003.

3.3. Ressources Humaines :

C'est bien là notre principale ressource dans l'établissement !
De plus une équipe pluridisciplinaire qualifiée, par son « savoir faire » et son « savoir être » pourra produire des prestations de qualité, adaptées aux besoins des aînés.
Une politique d'engagement et des objectifs fixés par l'établissement basés sur les cahiers des charges, une évaluation du personnel et une offre en formation sont les fondements des ressources humaines.

L'établissement procure :

- accueil,
- encadrement et soutien,
- formation continue

Un organigramme définit la place de chacun des postes de travail.

3.4. Equipements :

Nous nous devons de respecter l'intimité et l'environnement de chacun, à commencer par la chambre du résident. Les espaces communs et plus privés de l'établissement doivent être conviviaux.

L'ensemble du personnel sera attentif à l'hygiène de ce lieu de vie mais aussi au confort et à son atmosphère chaleureuse.

Des contrôles de la façon dont nous accompagnons les résidents mais aussi sur l'hygiène sont régulièrement effectués par les services cantonaux (CIVEMS).

4 - EXIGENCES

4 - EXIGENCES

Le contrat qui lie chaque membre du personnel et l'établissement est soumis à des règles qui se trouvent dans les Statuts du Personnel de l'AVDEMS et le classeur d'organisation de chaque étage.



EMS du JURA - Ballaigues

INSTRUCTION

Accueil général

Les collaborateurs sont priés d'observer le secret professionnel pendant et après leur cessation d'activité dans l'établissement. C'est une obligation à l'égard des hôtes, de leurs proches mais aussi de l'établissement.

Pour ce qui est de l'état de santé de l'ainé, le médecin, l'infirmier chef et les infirmières sont les seules personnes habilitées à renseigner les familles.

4.1. Engagement :

Lors de votre premier jour de travail, prendre avec vous les documents suivants :

- carte AVS,
- attestation d'assurance maladie,
- attestation d'étude pour les enfants (allocations familiales)
- copie du permis de séjour pour les étrangers,
- numéro de compte bancaire.

Nous vous transmettrons un certificat médical à faire remplir par votre médecin (à vos frais) ou par un des médecins de l'établissement (à nos frais).

Un exemplaire des Statuts du Personnel de l'AVDEMS vous sera remis.



EMS du JURA - Ballaigues

Accueil soins

4.2. Entrée en fonction :

➤ **Le premier jour :**

à 8 h vous serez accueilli par l'infirmier chef responsable de maison (ICRM) ou une infirmière. Vous serez alors présenté :

- à la responsable administrative,
- à la gouvernante qui vous remettra vos clefs de vestiaire et votre tenue de travail,
- aux responsables de services.

Une visite de maison sera effectuée. Vous serez ensuite accompagné à votre étage.

Pour les diplômées, une intégration de trois jours est prévue, pour les collaborateurs non diplômés de 3 à 5 jours.

Un guide d'intégration est à disposition dans le classeur Qualité Ressources, il doit être un support pour l'encadrement du nouveau collaborateur. Vous serez « parrainé » par une diplômée. Votre collègue référent vous fera visiter l'établissement de manière plus spécifique ainsi que les us et coutumes en vogue dans la maison.

➤ Temps d'essai :

De 2 à 3 mois ou selon le contrat d'engagement. Un bilan sera effectué à la fin du premier mois, avec la personne référente et, à la fin de la période complète, par votre supérieur hiérarchique.

➤ Les plannings et horaires :

Les horaires sont les suivants : **A** = 7 h - 16 h **B** = 8 h 30 - 17 h 30
 C ou T = 7 h - 11h45 / 17h15 - 21 h

Une demi-heure pour le repas (pour les horaires continus).

Les plannings sortent le 5 du mois précédent et sont à disposition dans les différents services et le cahier/classeur réservé à cet effet. Les horaires ne sont modifiables qu'avec l'accord de l'infirmière présente ou du responsable de service. Dans la mesure du possible un désir/mois est respecté. Les heures supplémentaires sont consignées dans un carnet, avec l'accord du responsable de service.

➤ Absences :

Toutes absences doivent être signalées à votre infirmière d'étage ou à la direction, à l'heure où vous devez prendre votre service.

En cas d'accident, vous devez prendre contact rapidement avec le secrétariat pour remplir une déclaration de sinistre, l'établissement vous assure contre les accidents professionnels et non professionnels (activité supérieure à 8 heures par semaine).



EMS du JURA - Ballaigues

INSTRUCTION

Accueil soins

➤ Vacances et Jours Fériés :

Nous tenons un décompte horaire des jours de travail pour chacun des collaborateurs, il est à disposition, sur chaque étage, dans le classeur organisation ou dans les classeurs de chaque service.

Afin de permettre à chacun de prendre des vacances d'été, il est demandé de ne prendre que 2 semaines consécutives en juillet et août. Cependant tout est négociable en équipe.

➤ Les Pauses :

Elles se prennent de préférence à la salle à manger du personnel et durent 20 mn le matin (pour les horaires A, C et T) et 20 mn l'après midi pour l'horaire B.

➤ Tenue :

Un casier de vestiaire et une clef vous sont attribués, veillez à le garder propre et fermé, la clef est sous votre responsabilité, son remplacement sera à vos frais.

Pour les personnes ayant des cheveux longs, il est demandé de les attacher, les bijoux autres qu'alliance, sont à enlever pour des raisons d'hygiène et le risque de blesser un résident. Les collaborateurs (trices) portent un badge avec le nom et la fonction.

Il vous est demandé de porter des chaussures fermées, qui ne fassent pas de bruit.

➤ Salaire :

Il vous est versé sur votre compte bancaire ou postal, le 25 de chaque mois, au plus tard le 27.

➤ Indemnités de nuits ou dimanche/jours fériés :

Nous vous demandons de remplir un relevé de vos heures et de le remettre à la direction le 15 du mois.

5 - DIVERS
5 - DIVERS

5.1. Informations :

Lors de vos changements d'adresse ou de téléphone nous vous demandons de bien vouloir le signaler à la réception dans la semaine.



EMS du JURA - Ballaigues

Accueil soins

5.2. Repas :

En vous inscrivant avant 9 heures à la réception il se prend à la salle à manger du personnel ou sur la terrasse. Ils vous sera déduit sur votre fiche de salaire. Vous pouvez également apporter votre repas.

5.3. Commission du personnel :

Composée de délégués des différents secteurs de la maison, elle a pour but de représenter le personnel auprès de la Direction, de favoriser un dialogue constructif entre les deux parties, de faire valoir les intérêts du personnel et améliorer les conditions de travail.